

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

SEANCE DU 29 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt cinq le vingt neuf juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 juillet 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Joël FAU, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET et M. Etienne ALBESPY, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. David BASIRE et Mme Marion COUTÉ.

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN

Secrétaire : Mme Alice PACALET a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juin 2025

Compte rendu approuvé à la majorité.

Délibération 012-211202981-20250729-20250729_444-DE : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron

Délibération 012-211202981-20250729-20250729_445-DE : Attribution de subvention

Délibération 012-211202981-20250729-20250729_446-DE : Achat de terrain

Délibération 012-211202981-20250729-20250729_447-DE : Cession de terrain

Délibération 012-211202981-20250729-20250729_449-DE : Loyer Place des Chèvres Logement T3

Délibération 012-211202981-20250729-20250729_450-DE : Vente maison sise 13 rue le Faubourg :
ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Questions diverses :

Fonds départemental de péréquation à la taxe aux droits d'enregistrements : Il a été octroyé à la commune une somme de 11 807.63 euros.

Concours du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie 2025 : Afin de remercier les communes participantes, le Département organise une journée thématique dans le département du Tarn. Cette journée est programmée le mardi 23 septembre 2025, elle permettra de créer des liens et d'échanger entre les élus et les agents. La commune de Villecomtal ne sera représentée cette année à cette journée.

Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : Opération de sécurisation –Vidéoprotection : Suite aux différentes présentations du dispositif de vidéoprotection qui ont été faites aux seins de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, nous avons la possibilité de bénéficier d'une étude de terrain avec la gendarmerie d'Espalion. Nous allons prendre contact avec eux. Cette étude n'engage pas à acquérir des caméras.

Cérémonie du 16 août : elle aura lieu à 10 h au monument aux morts de Mouret

Le feu d'artifice du 12 juillet est reporté le samedi 30 août au cours de la soirée de la fête de la Saint-Barthélemy.

Assemblée générale Petites Cités de Caractère aura lieu le 27/28 septembre 2025

Un programme est en train d'être établi du vendredi soir au samedi après-midi.

Glissement de Ségonzac : l'entreprise FONDASOL viendra faire les sondages et la mise en place de sondes piezo le 4 août 2025.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 29 juillet 2025 – 937

Délibération n° 926

L'an deux mil vingt cinq le 29 juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 juillet 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN

Secrétaire: Mme Alice PACALET été nommée secrétaire.

Objet : Vente maison sise 13 rue le Faubourg : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente la maison sise 13 rue le Faubourg, encadrée AN 385 ainsi que de la cave qui constituera le lot volume N°1 de la parcelle AN384, pour une somme fixée à 65 490 euros TTC dont 6 941 euros de rémunération du mandataire. Prix net vendeur 58 549 euros TTC.

Madame Fiona PEPE, Madame Adélie BARBOTIN, Monsieur Akidachi YOUSOUF et Monsieur Phileas SCHULHOF souhaitent se porter acquéreurs de ce bien au prix fixé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à cette vente en ce compris la division en volume de l'immeuble dans lequel se situe la cave et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives et notariales concernant ladite vente et la division en volume et lui donne pouvoir pour signer tout acte à intervenir.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Maire,
Patrice PHILOREAU



Le Secrétaire de séance,
Alice PACALET



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 29 juillet 2025 – 936

Délibération n° 925

L'an deux mil vingt cinq le 29 juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 juillet 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOLE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN

Secrétaire: Mme Alice PACALET été nommée secrétaire.

Objet : Loyer Place des Chèvres Logement T3

Le Conseil Municipal décide la mise à disposition gratuitement de cet appartement pendant une période d'un mois (août) à l'association « Bienvenue à Villecomtal ».


Le Maire,
Patrice PHILOREAU


Le Secrétaire de séance,
Alice PACALET


NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 7	
	Contre : 0	
	Abstention : 3	

Séance du 29 juillet 2025 – 934

Délibération n° 923

L'an deux mil vingt cinq le 29 juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 juillet 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN

Secrétaire: Mme Alice PACALET été nommée secrétaire.

Objet : Cession de terrain

Nous avons une proposition d'achat à 927.00 TTC euros concernant la parcelle en cadastrée AN 225 par Monsieur et Madame BIEULAC Jean-Michel.

Le contenu de cette vente est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Superficie en m ²
Commune de Villecomtal	Rue Hors les Murs	AN 225	341

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

- d'approuver les conditions de vente,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur PRADALIER Jean-François à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Alice PACALET

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250729-20250729_447-DE
Reçu le 01/08/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Votes :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du 29 juillet 2025 – 933

Délibération n° 922

L'an deux mil vingt cinq le 29 juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 juillet 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEBRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN

Secrétaire: Mme Alice PACALET été nommée secrétaire.

Objet : Achat de terrain

Afin de réaliser le projet « Belvédère rue Hors les Murs », nous avons besoin d'acquérir la parcelle en cadastrée AN 339 d'une superficie de 38 m², appartenant à Mme FRIC (née AYGALLENQ) Marie-France pour un montant de 450.00 euros TTC.

Le contenu de cet achat est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Superficie en m ²
Mme FRIC (née AYGALLENQ) Marie-France	Rue Hors les Murs	AN 339	38

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions d'achat,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur PRADALIER Jean-François à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Alice PACALET

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250729-20250729_446-DE
Reçu le 01/08/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 29 juillet 2025 – 932

Délibération n° 921

L'an deux mil vingt cinq le 29 juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 juillet 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSEDE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN


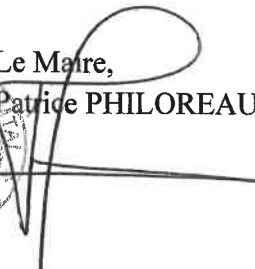
Secrétaire: Mme Alice PACALET été nommée secrétaire.

Objet : Attribution de subvention :

- Comité des fêtes 1 000.00 €

Cette somme sera prélevée au budget primitif de 2025 article 65748.

Le Maire,
Patrice PHILOREAU



Le Secrétaire de séance,
Alice PACALET



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 29 juillet 2025 – 931

Délibération n° 920

L'an deux mil vingt cinq le 29 juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 juillet 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN

Secrétaire: Mme Alice PACALET été nommée secrétaire.

Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron :

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,


Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un service de médecine professionnelle,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- De confier le suivi des agents au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.
- De régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

 Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Alice PACALET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de
médecine professionnelle et préventive du CDG 12

.....
Date de décision: 29/07/2025

Date de réception de l'accusé 01/08/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20250729_444

Identifiant unique de l'acte : 012-211202981-20250729-20250729_444-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7 .2

Institutions et vie politique

Intercommunalite

adhésion - fusion

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délibération convention médecine pro CDG.docx (99_DE-012-
211202981-20250729-20250729_444-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Convention Médecine CDG .pdf (40_AC-012-211202981-20250729-
20250729_444-DE-1-1_2.pdf)

convention